



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Amnesty International France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2025
Amnesty International France
76 Boulevard de la Villette - 75019 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Amnesty International France

76 Boulevard de la Villette - 75019 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'association Amnesty International France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'association Amnesty International France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 et 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes combinés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes combinés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Dans le cadre de nos appréciations des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination combiné (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources combiné, décrites dans la note VI – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE EMPLOI – RESSOURCES de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;



- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 21 mai 2026

KPMG SA

Guy Cohen

Associé



Association à but non lucratif (Loi du 1er Juillet 1901) reconnue d'utilité publique
par décret du 12 Novembre 1987

SIEGE SOCIAL

76, boulevard de la Villette
75019 PARIS

N° S.I.R.E.T. : 308 238 401 00084

Code A.P.E. : 9499 Z

N° Téléphone : 01 53 38 65 65

BILAN COMBINE AU 31 DECEMBRE 2025
COMPTE DE FONCTIONNEMENT
ET DE RESULTAT COMBINE

EXERCICE 2025

GESTOR

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

11, rue Laugier - 75017 PARIS - Téléphone : 01 42 27 87 70 - Télécopie : 01 42 12 96 97

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 022 130	1 825 613	196 518	161 550
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	260 250		260 250	260 250
	Constructions	2 210 587	1 870 382	340 204	365 160
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	3 780	3 780		
	Autres immobilisations corporelles	4 024 717	2 683 410	1 341 307	1 639 976
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	397 640		397 640	156 458
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES	2 260 047	314 485	1 945 562	2 630 709
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	176 016		176 016	172 982
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	43 609		43 609	37 241
TOTAL (II)		11 398 775	6 697 669	4 701 106	5 424 327
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements	47 946		47 946	21 055
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	92 480	10 868	81 611	85 310
	Avances et Acomptes versés sur commandes	790 702		790 702	211 323
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	78 816		78 816	284 823
	Créances reçues par legs ou donations	1 888 678	102 407	1 786 271	2 281 149
	Autres créances	1 060 601	25 976	1 034 625	746 849
	Charges constatées d'avance	315 547		315 547	397 298
	Valeurs mobilières de placement Instruments financiers et jetons détenus Disponibilités	14 782 605		14 782 605	13 428 438
TOTAL (III)		19 057 374	139 252	18 918 123	17 456 246
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	30 456 150	6 836 921	23 619 229	22 880 573

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an
 (2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	295 999	295 999
	Réserves pour projet de l'entité	12 746 082	13 821 812
	Autres		
	Report à nouveau	931 926	931 727
	Excédent ou déficit de l'exercice	(464 408)	(1 062 881)
	Total des fonds propres (situation nette)	13 509 598	13 986 656
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	13 509 598	13 986 656
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	2 453 304	3 575 016
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	2 453 304	3 575 016
Provisions	Provisions pour risques	34 000	
	Provisions pour charges	202 648	196 065
	Total des provisions	236 648	196 065
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	4 839	3 589
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 297 789	1 530 950
	Dettes des legs ou donations	1 618 598	1 336 842
	Dettes fiscales et sociales	1 679 972	1 651 321
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	67 526	16 257
	Autres dettes	2 620 103	414 138
	Produits constatés d'avance	130 852	169 738
	Total des dettes (1)	7 419 679	5 122 835
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	23 619 229	22 880 573
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	7 418 520	5 121 676
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	9 152 615	9 055 758
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	743 767	819 002
	dont ventes de dons en nature		208 371
	Ventes de prestations de service	308 527	267 440
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	16 938	31 730
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	19 785 710	19 076 299
	Mécénats	146 783	89 686
	Legs, donations et assurances-vie	2 238 542	2 572 316
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	12 622	10 153
	Utilisations des fonds dédiés	7 291	24 600
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	413 802	341 657
Total des produits d'exploitation		32 826 597	32 288 641
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	172 946	214 363
	Variation de stocks	2 906	(2 136)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	(2 014)	2 655
	Variation de stocks	(26 891)	(705)
	Autres achats et charges externes	12 825 350	13 496 039
	Aides financières	10 549 009	10 238 365
	Impôts, taxes et versements assimilés	684 740	660 399
	Salaires	5 747 396	5 544 875
	Cotisations sociales	2 533 361	2 410 013
	Dotation aux amortissements et dépréciations	513 975	595 564
	Dotation aux provisions	40 583	48 210
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	518 820	452 762
Total des charges d'exploitation		33 560 183	33 660 404
RESULTAT D'EXPLOITATION		(733 585)	(1 371 762)

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			(733 585)	(1 371 762)
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	3 294		2 974
	Autres intérêts et produits assimilés	319 120		384 940
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change	60		28
	Produits des immobilisations financières cédées			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			322 473	387 943
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées	120		
	Différences négatives de change	311		640
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières			431	640
RESULTAT FINANCIER			322 042	387 303
RESULTAT COURANT avant impôts			(411 543)	(984 459)
	Produits exceptionnels			8 399
	Charges exceptionnelles			14 994
RESULTAT EXCEPTIONNEL				(6 595)
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices		52 865		71 827
TOTAL DES PRODUITS			33 149 071	32 684 983
TOTAL DES CHARGES			33 613 479	33 747 865
EXCEDENT ou DEFICIT			(464 408)	(1 062 881)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature		2 293 579		
Prestations en nature				1 420 273
Bénévolat		2 359 516		2 326 137
TOTAL			4 653 095	3 746 410
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations		2 293 579		1 420 273
Personnel bénévole		2 359 516		2 326 137
TOTAL			4 653 095	3 746 410

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	31/12/2025	31/12/2024
Flux de trésorerie liés à l'activité		
RESULTAT NET	- 464 408	- 1 062 881
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité:</i>		
Dotation aux amortissements et provisions (1)	554 558	644 773
Reprises sur amortissements et provisions (1)	- 12 622	- 17 733
Dotation aux fonds dédiés (1)	-	-
Reprises sur fonds dédiés	- 7 291	- 24 600
Dotation aux fonds reportés (1)	1 011 787	2 271 664
Reprises sur fonds reportés	- 1 796 608	- 534 463
Produits de cessions éléments des actifs	-	-
Valeur nette comptable des éléments cédés	-	-
Produits de cessions éléments des actifs - Legs/Donations	- 769 929	- 538 434
Valeur nette comptable des éléments cédés - Legs/Donations	789 988	525 658
Quote-part de subventions d'investissements virée au compte de résultat	-	-
Marge brute d'autofinancement	- 694 525	- 1 263 984
Moins : variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
Stocks	- 23 192	377
Créances d'exploitation	- 121 506	- 213 859
Dettes d'exploitation	77 246	1 071 038
Autres créances liées à l'activité	206 025	- 121 980
Autres dettes liées à l'activité	2 218 348	969 621
<i>Flux net de trésorerie généré par l'activité</i>	1 662 396	827 105
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Décaissements provenant des acquisitions d'immobilisations corporelles + incorporelles + financières	- 939 728	- 2 636 772
Encaissements provenant des cessions d'immobilisations	-	-
Variation d'immobilisations financières	- 9 402	- 7 751
Variation des dettes et créances sur immobilisations	51 269	16 257
Incidence des variations de périmètre	588 382	- 735 559
<i>Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement</i>	- 309 479	- 3 363 825
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Variation des dettes et créances financières	1 250	-
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</i>	1 250	-
Variation de trésorerie	1 354 167	- 2 536 720
Trésorerie d'ouverture	13 428 438	15 965 158
Trésorerie de clôture	14 782 605	13 428 438

(1) Hors Actif circulant

Tableau de contrôle de la variation de trésorerie			
Actif	Ouverture	Clôture	Variation
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilités	13 428 438	14 782 605	1 354 167
Total 1	13 428 438	14 782 605	1 354 167
Passif	Ouverture	Clôture	Variation
Concours bancaires courants	-	-	-
Total 2	-	-	-
Trésorerie totale	13 428 438	14 782 605	1 354 167

Etats financiers au 31/12/2025

****ANNEXES****

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

ANNEXE AUX COMPTES FINANCIERS COMBINES 2025

PREAMBULE

Les comptes combinés de l'association Amnesty International France (A.I.F.) reflètent la situation comptable d'ensemble

d'A.I.F. et de tous les groupes locaux avec lesquels A.I.F. a signé une convention par laquelle ces derniers sont autorisés à porter le nom « Amnesty International » et s'engagent notamment à combiner leurs comptes avec ceux d'A.I.F. désignée comme l'entité combinante.

L'exercice présenté a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Sauf indication particulière, les montants mentionnés dans cette annexe sont exprimés en euros (€).

I – PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Chaque jour, nos actions visent à faire connaître et à défendre les droits humains, à exiger que les victimes obtiennent réparation et que les auteurs de violences soient traduits en justice.

Enquêter : Parce qu'aucune violence ne doit rester dans l'ombre, le travail d'enquête est fondamental. Chaque jour, nos équipes de recherche, réparties sur chaque continent, se rendent régulièrement sur le terrain pour enquêter sur les violations des droits humains et recueillir des témoignages et des preuves.

Alerter : le travail d'enquête donne lieu à la publication régulière de rapports ou de communiqués. Nous disposons ainsi d'une information inédite qui permet d'alerter les médias et l'opinion publique, et de formuler des recommandations. La force du collectif est l'un des piliers de la victoire.

Agir : nous agissons pour exercer des pressions sur les décideurs via un travail de plaidoyer associé à des campagnes qui mobilisent les militants et le public (pétitions, courriers aux autorités, messages de soutien, débats publics, rassemblements et manifestations...).

Le principe d'indépendance : Notre mouvement est indépendant de tout gouvernement, de toute tendance politique, de tout intérêt économique et de toute croyance religieuse. Nous ne sollicitons aucune subvention des États, des partis politiques ou des entreprises, et nous finançons nos actions essentiellement grâce au soutien de nos membres et de nos donateurs. Notre indépendance nous permet d'agir en toute liberté partout dans le monde pour prévenir et faire cesser les atteintes graves à l'ensemble de ces droits afin de faire de la victoire une réalité.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

II – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- NEANT

III - REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.0 Changement de méthode comptable

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice ont fait l'objet d'un changement de méthode pour donner suite aux règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03, modifiant le plan comptable pour les exercices ouverts en 2025.

L'application de ce nouveau référentiel a conduit à des adaptations de présentation et de classement de certains postes des comptes annuels. Ces évolutions n'ont pas d'incidence significative sur le résultat, la situation financière ou le patrimoine de la société. Les données comparatives de l'exercice précédent ont été maintenues, les impacts n'étant pas jugés significatifs au sens des principes comptables.

3.1 Hypothèses de base

Les comptes de l'Association ont été établis dans le respect des conventions comptables de base et notamment les principes suivants :

- Principe de prudence ;
- Permanence des méthodes comptable d'un exercice à l'autre, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06 et de l'ANC 2023-03;
- Continuité d'exploitation ;
- Indépendance des exercices.

Les comptes combinés ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2022-06 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n° 2020-08 modifiant le règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- du règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers ;
- du règlement ANC n° 2020-01 du 6 mars 2020 relatif aux comptes consolidés et combinés.

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

3.2 Périmètre de combinaison

Toutes les entités sont sous contrôle exclusif de l'association A.I.F et sont consolidés par intégration globale.

Le périmètre de combinaison des comptes 2025 de l'association A.I.F. est complet et se compose de 244 entités :

- Siège de l'association : 1
- Groupes et Régions : 243

Toutes les entités ont été combinées dans les comptes pour l'exercice 2025.

Le périmètre de combinaison des comptes 2024 de l'association A.I.F. est complet et se compose de 253 entités :

- Siège de l'association : 1
- Groupes et Régions : 252

Les groupes ou régions combinés sur 2025 sont ceux ayant rempli les conditions suivantes :

- Convention avec l'entité combinante dûment signée ;
- Accusé réception des instructions de combinaison ;
- Saisie de la comptabilité au plus tard le 15/01/2026.

Toutes les entités combinées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

3.3 Principes de combinaison

3.3 a) Méthode de combinaison

La méthode de combinaison est la suivante :

- Addition des comptabilités des groupes et régions,
- Eliminations et retraitements des opérations réciproques (intra-groupes).
- Etablissement des comptes combinés des groupes et régions,
- Etablissement des comptes combinés des groupes, régions et siège,
- Etablissement du compte d'Emploi annuel des Ressources (CER)

La reprise des fonds dédiés correspondant au leg A. devenu sans objet du fait de la couverture géographique nationale du périmètre de combinaison a été annulée dans les comptes combinés. Son annulation n'a pas d'impact sur les résultats de l'ensemble combiné.

3.3 b) Ecarts de combinaison

Les écarts de combinaison pouvant résulter du fait que les comptabilités des groupes et régions sont des comptabilités de trésorerie alors que la comptabilité du siège est une comptabilité d'engagements.

Ces écarts sont enregistrés dans le compte suivant :

105100 => Ecart de combinaison

- L'écart global de combinaison sur l'exercice 2025 s'élève à 1 250 €.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

3.4 Méthode d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.4 a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire :

-les immobilisations incorporelles s'amortissent sur une durée comprise entre 1 et 5 ans

3.4 b) Immobilisations corporelles

Les terrains des locaux possédés par l'association à Paris et à Toulouse sont individualisés à l'actif du bilan. Le pourcentage de 10 % de la valeur d'achat du bien a été retenu pour les terrains acquis avant le 31 décembre 2016 et de 15% à compter du 1^{er} janvier 2017 soit un montant de 260 250 €.

Les biens immobiliers ont été comptabilisés à leur valeur d'achat : les locaux possédés ne sont destinés qu'à permettre la réalisation de l'objet social dans de bonnes conditions et la possession de ces locaux ne s'inscrit pas dans un contexte de gestion d'un patrimoine immobilier.

Pour les autres éléments de l'actif immobilisé :

- Peu de matériels nécessitent d'être décomposés, leurs composants étant de valeur faible ou non significative,
- Ces mêmes biens n'ont aucune valeur de sortie dans la mesure où ils ne sont pas cédés mais mis au rebut en fin de vie,
- Les amortissements des matériels sont calculés à partir des durées d'utilisation et non des durées d'usage.

Les immobilisations corporelles sont donc évaluées à leur coût d'acquisition (bâtiments, équipements techniques, matériel, mobiliers, agencements).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire :

- la durée moyenne d'amortissement sur 25 ans des locaux du siège social a été considérée comme pertinente.
- le mobilier et matériel s'amortissent sur une durée comprise entre 3 et 10 ans,
- le matériel informatique s'amortit sur une durée comprise entre 1 et 4 ans.

3.4 c) Immobilisations financières

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

La valeur brute de ces immobilisations est constituée par le coût d'acquisition.

3.4 d) Biens et créances reçus par legs et donations destinés à être cédés

Les biens, créances et dettes reçues par legs acceptées à compter du 1^{er} janvier 2020, sont comptabilisés de la façon suivante :

- Les biens reçus par legs et donations par AIF au cours de l'exercice sont comptabilisés à l'actif à la date d'acceptation du Conseil d'administration. Ces biens ne sont pas amortis.
- Les disponibilités et titres de placements financiers à recevoir sont également comptabilisés à l'actif dans un compte de créances dès l'acceptation.
- Les obligations attachées à ces legs et donations sont constatées en dettes ou en provisions également lors de l'acceptation.

A la clôture de l'exercice, la valeur correspondante des actifs et passifs acceptés et non encore réalisés est portée en fonds reportés.

▪ Dépréciations de biens ou créances faisant l'objet d'un legs ou d'une donation

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur estimée du bien ou d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

3.4 e) Stocks

Les stocks sont valorisés au coût réel d'achat majoré des frais accessoires.

La dépréciation des stocks est fonction :

- du taux d'écoulement correspondant à la quantité en stock à la fin de l'exercice par rapport au nombre de produits vendus au cours de l'exercice écoulé.
- et de la quantité restante en stock.

3.4 f) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les dépréciations des créances hors groupes ont été calculées selon la méthode suivante : dépréciation à 100% des créances de plus d'un an et à hauteur de 20 % pour les créances datées de plus de 6 mois.

3.4 g) Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les titres ont été valorisés à leur valeur historique au 31 décembre 2025.

Les intérêts courus non échus correspondant aux placements en cours, ont été portés en produits financiers.

Ils s'élèvent à 287 120 € au 31/12/2025.

Ils étaient d'un montant de 192 710 € à la clôture de l'exercice précédent.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Si la valeur d'inventaire à la clôture est inférieure à la valeur historique, une dépréciation est comptabilisée.

3.4 h) Fonds propres (les mouvements de l'exercice 2025 sont détaillés en Annexe)

- ✓ Les réserves d'investissements n'ont pas été mouvementées sur l'exercice.
- ✓ La réserve de capitalisation n'a pas fait l'objet d'une dotation du dixième des produits financiers de l'exercice précédent sur l'exercice 2025, suite au déficit constaté au 31.12.2024.
- ✓ La réserve d'intervention est diminuée à hauteur de 1 074 480 € conformément à la décision d'affectation du résultat 2024 approuvée par la dernière Assemblée générale.
- ✓ La réserve d'intervention est réaffectée à hauteur de 170 000 € à la réserve d'intervention conformément à la décision approuvée par la dernière Assemblée générale.

3.4 i) Provisions pour risques (les mouvements de l'exercice sont détaillés en Annexe)

- ✓ Un contentieux prudhommal a été identifié et a été provisionné à hauteur de 34 000 € suivant l'estimation faite par l'avocat, afin de couvrir ce risque.

3.4 j) Provisions pour charges (les mouvements de l'exercice sont détaillés en Annexe)

Les **engagements au titre de pension ou complément de retraite** envers le personnel de l'association existant au 31 décembre 2025 sont déterminés, comme à la clôture des comptes de l'exercice précédent, conformément à la recommandation du CNC n° 2003-R-01 en tenant compte :

. de la capitalisation des salaires et de l'indemnité à verser aux salariés selon les modalités prévues par l'accord interne conclu entre A.I.F. et ses salariés,

. d'une table de mortalité,

. d'une actualisation des indemnités dues au moment du départ à la retraite par un taux tenant compte de l'inflation (de 3,05% au 31 décembre 2025 contre 2,33% au 31 décembre 2024) et du turn-over moyen du personnel sur les 5 derniers exercices (de 13,20% au 31 décembre 2025 contre 12,70% au 31 décembre 2024).

La provision s'élève à **202 648 €** au 31 décembre 2025 contre 196 065 € à la clôture de l'exercice précédent.

3.4 k) Fonds dédiés

Le solde des fonds dédiés est de nul au 31/12/2025 comme il l'était au 31/12/2024.

3.4 l) Fonds reportés (les mouvements de l'exercice sont détaillés en Annexe)

Le solde des fonds reportés est de **2 453 304 €** au 31/12/2025 après :

- ✓ Utilisation nette des legs reçus par AIF sur l'exercice 2025, à hauteur de 1 121 712 €.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

3.4 m) Cotisations des adhérents

Les cotisations versées par les membres de l'association sont comptabilisées au moment de leur encaissement, ce qui constitue le fait générateur conformément à l'usage comptable en vigueur.

Elles sont enregistrées en produits dans les comptes 756 "Cotisations des membres" ou, selon leur nature, dans des comptes spécifiques reflétant le caractère statutaire ou de soutien des contributions.

En application de l'article 142-2 du règlement ANC n° 2018-06, il est précisé que ces cotisations ne correspondent pas à une contrepartie directe de biens ou de services individualisés rendus aux adhérents. Elles relèvent des produits non réciproques de l'association.

3.4 n) Cotisation à la Section Internationale

Le tableau ci-dessous permet de synthétiser les informations de l'exercice 2025 (K€) :

	2025	2024	2023
Cotisation réglée	10 335	9 536	9 038
Provision N	160	384	970
Total de la cotisation annuelle dans les comptes	10 495	9 920	10 008

Cette cotisation est inscrite dans la rubrique "Aides financières (versées) " du compte de résultat.

3.4 .0) Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice est un déficit de **464 408 €** et son affectation sera proposée lors de la prochaine Assemblée générale.

3.4 r) Régime d'imposition

L'activité d'Amnesty International Section Française est sectorisée :

- en secteur lucratif pour ses activités de publication et de promotion. Elles sont soumises aux impôts commerciaux : TVA, impôt sur les sociétés, taxe professionnelle et taxe d'apprentissage.
- en secteur non lucratif pour ses activités directement liées à la promotion du respect des dispositions de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dans le monde. Elles sont assujetties à la taxe sur les salaires et à l'impôt sur les sociétés à taux réduit sur les revenus patrimoniaux.

IV – AUTRES INFORMATIONS

4.a) Legs et donations significatifs en cours

Le règlement ANC n°2018-06 pose le principe de comptabilisation suivant pour les legs et donations :

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

- A la date d'acceptation par le Conseil d'administration, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés à l'actif. Les éventuelles dettes sont quant à elles comptabilisées au passif.
- Comptabilisation en compte de produits et charges au fur et à mesure des encaissements et des décaissements liés à la cession des biens, même en l'absence de réalisation effective et définitive du leg.

L'annexe donne le détail des legs, donations et assurances-vie figurant au compte de résultat.

D'autre part, le règlement ANC n°2018-06 préconise la mention dans les engagements hors bilan des legs, donations et assurances-vies reçus par l'association entre la date à laquelle l'entité a été informée et la date de comptabilisation à l'actif des biens concernés: ils sont valorisés à leur valeur de réalisation probable au moment de la clôture des comptes.

Au 31 décembre 2024, ces engagements sont estimés à **1 108 155 €** contre **145 000 €** au 31 décembre 2024. Les legs sont tous acceptés par le Conseil d'Administration d'AIF.

Les legs particuliers à reverser ont été comptabilisés sur la ligne "Dettes sur legs et donation" par exception à la doctrine comptable EC 2022-07, qui prévoit de les comptabiliser en Autres dettes.

4.b) Rémunération des hauts cadres dirigeants

Les trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés, au sens de l'instruction fiscale 44-5-06 du 18 décembre 2006 sont des administrateurs exerçant bénévolement leur mandat. Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée à titre personnel.

La rémunération brute annuelle cumulée des 3 plus hautes rémunérations, conformément aux règles du Comité de la Charte, est de 242 810 € sur l'exercice 2025.

4.c) Valorisation des contributions volontaires

✓ Le bénévolat

Amnesty International France valorise le bénévolat dans ses états financiers depuis l'exercice clos le 30 septembre 2004.

La méthode de valorisation retenue peut se résumer de la façon suivante :

- le nombre de bénévoles a été rationalisé en nombre d'équivalent temps plein ;
- le coût horaire appliqué a été défini sur la base du coût horaire moyen des salariés en CDI, tenant compte des indices et du temps de travail ;
- tarif unique pour le coût de l'heure de bénévolat, qui inclut l'ensemble des charges sociales et fiscales théoriques (65%).

Ainsi, le coût horaire est défini à partir du salaire horaire moyen à partir d'un indice moyen de la grille salariale ne tenant compte ni de l'ancienneté ni des primes.

- Indice moyen = 542 (temps plein)
- Valeur du point = 6,41 €
- Valeur brute horaire = 22,91 € soit 36,88 € chargée de l'heure.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

La valorisation 2024 du bénévolat pour 2 359 516 € peut se répartir comme suit :

- Actions statutaires : 2 051 558 €
- Traitement frais de collecte : 63 715 €
- Frais de fonctionnement : 244 242 €

Le bénévolat valorisé était de 2 326 137 € sur l'exercice précédent.

Compte tenu du nombre important de structures, il est actuellement impossible de valoriser le bénévolat dans les groupes et régions.

Aucune valorisation des militants n'est réalisée comme du bénévolat des membres des conseils d'administration des entités combinées.

✓ Les prestations en nature

Les prestations en nature sont valorisées sur base du prix fourni par le donateur (devis, factures, factures pro-format).

✓ Le mécénat de compétences

Le mécénat de compétences est évalué sur base du prix de revient de la prestation effectuée.

4.d) Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires perçus par le commissaire aux comptes sur l'exercice 2025 s'élèvent à 52 000 € TTC au titre de sa mission légale.

4.e) L'effectif moyen en équivalent temps plein de l'exercice 2025 est de 107 ETP.

Catégorie	2025	2024
CDI	102	100
CDD	5	6
TOTAL ETP	107	106

4.f) Les remboursement des frais aux membres du conseil d'administration s'élèvent à 33 968 € sur l'exercice.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

VI – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET AU COMPTE EMPLOI RESSOURCES (CER)

1 - LE PRINCIPE D'ETABLISSEMENT

Conformément aux dispositions légales applicables aux organismes faisant appel à la générosité du public, l'association établit chaque année un compte de résultat par origine et destination (CROD) et un compte d'emploi des ressources (CER) retraçant l'utilisation des fonds issus de la générosité du public.

Le CROD et le CER sont établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2018-06 du 5 décembre 2018, modifié notamment par le règlement ANC n° 2020-08, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les principes d'établissement et de présentation du CROD et du CER ont été revus et validés par le Conseil d'administration en septembre 2025, puis complétés et ajustés en mars 2026.

Ces principes visent à assurer une présentation fidèle, sincère et transparente de l'affectation des ressources issues de la générosité du public, en cohérence avec les missions de l'association.

2 – LES RESSOURCES

Les ressources issues de la générosité du public sont principalement composées :

- des dons et mécénat,
- des legs et donations,
- des cotisations des membres,
- des abonnements à la lettre d'Amnesty International,
- des produits financiers générés par les excédents de trésorerie,
- des droits d'auteurs et redevances sur legs.

Les autres ressources sont principalement composées :

- des abonnements à la chronique,
- des ventes de produits de la boutique AIF,
- des contributions financières des groupes locaux d'AIF (pour les comptes sociaux),
- des recettes issues des manifestations (pour les comptes combinés).

3 – LES EMPLOIS

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Les emplois sont constitués de l'ensemble des charges figurant dans le compte de résultat affectées en fonction de leur destination et non de leur nature. Toutes les charges imputables de manière non ambiguë à l'une des rubriques d'emplois (mission sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement) ont été affectées à cette rubrique.

Certaines charges, en revanche, ont dû faire l'objet d'une ventilation entre plusieurs postes (cf. 4 – Les Clés de répartition).

- **Frais de missions sociales :**

L'objet social d'Amnesty International France est de réaliser la vision et la mission d'Amnesty International :

- La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.
- Afin d'être fidèle à cette vision, Amnesty International se donne pour mission de mener des recherches et des actions visant à prévenir et faire cesser les atteintes graves à l'ensemble de ces droits.

Ainsi, les dépenses de missions sociales comprennent principalement :

- Les frais de personnel et d'activités des pôles Action (campagnes, plaidoyer...) et Engagement et éducation aux droits humains (mobilisation, éducation aux droits humains, formation militante...);
- La part des frais de personnel et d'activités des pôles Communication et Développement directement liés à la mission sociale, au travers la diffusion et la sensibilisation du public à nos différents combats.
- La part de la contribution versée au Secrétariat International d'Amnesty International directement liée à la mission sociale.

- **Frais de recherche de fonds**

Les frais d'appel à la générosité du public et de traitement des dons sont principalement composés de :

- La part des frais de personnel et d'activités du pôle Développement directement lié à la collecte
- La part de la contribution internationale liée à de la recherche de fonds
- Les frais bancaires liés aux prélèvements automatiques
- La part des coûts du site internet liée à l'appel à la générosité

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

- **Frais de fonctionnement**

Les frais de fonctionnement financés par la générosité du public sont principalement constitués :

- des frais de fonctionnement du secrétariat international (nous appliquons au total de la contribution versée au secrétariat international, le taux de frais de gestion « *core cost* » figurant dans leur reporting financier analytique annuel),
- des frais de personnel et d'activités des fonctions support (RH, comptabilité, informatique, moyens généraux...),
- des coûts d'activité des instances de gouvernance (assemblée générale, conseil d'administration...), des régions et de la majeure partie des fonctions support.

Dans la version des CROD et CER des comptes combinés : nous traitons les mouvements financiers d'AIF et ceux de nos groupes locaux appartenant au périmètre décrit dans les annexes des comptes combinés. Les groupes locaux ont pour mission de contribuer à la vision d'Amnesty International à travers notamment divers manifestations et événements. Ainsi, les charges de nos groupes sont en priorité imputées en mission sociale dans le compte d'emploi des ressources combiné, à l'exception des achats de produits pour revente. Les produits sont répartis en fonction de leurs natures, et sont principalement composés de ventes de produits, de recettes de manifestation et de dons.

4 - LES CLES DE REPARTITION

Certaines charges relèvent de différentes rubriques (mission sociale, recherche de fonds, fonctionnement), et sont par conséquent réparties entre celles-ci sur la base de clés de répartition, que nous détaillons ici :

- **La clé « bâtiment / structure »**

Cette clé sert à répartir les frais de structure (ou frais généraux), c'est-à-dire notamment les frais gérés par le service environnement de travail (moyens généraux) et les dotations aux amortissements liées aux équipements informatiques.

Elle est calculée sur la base de la superficie des bureaux affectées à chaque service, chaque service faisant ensuite l'objet d'une ventilation entre les 3 catégories.

- **La clé « salaires »**

Cette clé sert à ventiler les charges de personnel (masse salariale et dépenses de formation). Chaque salarié

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

est affecté à un service, et chaque service est ventilé entre les différentes catégories en fonction du temps de travail consacré à chacune des activités, pour les personnes exerçant des fonctions diversifiées.

- **La clé « plan de développement »**

Cette clé sert à ventiler les dépenses relatives aux campagnes de collecte (face à face, marketing direct, télémarketing, emailing...).

Cette clé est établie sur la base d'une analyse des supports de communication (imprimés, emails envoyés au public, brief, scripts du face-à-face...). En fonction des supports, la quantification de l'espace ou de mots relatifs à de l'information / sensibilisation sur les droits humains est affectée en mission sociale. Tout le différentiel est affecté en frais d'appel à la générosité.

Les dépenses liées au face-à-face sont réparties sur la base de l'analyse des scripts détaillée ci-dessus. Néanmoins par mesure de prudence, AIF décide que la part de mission sociale de ces frais ne peut dépasser 50%.

- **La clé « contribution internationale »**

Cette clé sert à ventiler la contribution internationale obligatoire.

Elle est basée sur le rapport financier analytique transmis par le secrétariat international, permettant d'avoir un détail par grandes catégories de dépenses. Les catégories de dépenses sont ventilées comme suit :

- Mission sociale : *priorités et domaines flexibles, catalyseurs, RAM et FIF*
- Frais d'appel à la générosité : *fundraising cost*
- Frais de fonctionnement : *core cost*

- **La clé « contribution volontaire en nature » / bénévolat**

La clé sert à ventiler la valorisation du bénévolat.

Elle est calculée sur la base du recensement effectué dans notre CRM pour les bénévoles du pôle action et des déclarations auprès de la direction des ressources humaines (ou d'une estimation en cas d'absence de déclaration) de l'ensemble des autres bénévoles, soit bénévoles des autres pôles et instances.

Ces heures sont valorisées sur la base de l'indice moyen des salariés au 01/01/N et la valeur du point, majoré de 61% pour charges patronales et rémunération périphérique. Le nombre d'heures est rapport à un temps plein salarié (soit 1820 heures annuelles).

Les temps instances et bénévolat auprès du pôle ressources sont ventilés en frais de fonctionnement ; les

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

temps bénévoles pôle développement et service juridique sont ventilés en frais d'appel à la générosité et le reste en mission sociale.

5 – AFFECTATION DES RESSOURCES AUX EMPLOIS

Compte tenu de la typologie des autres produits non liés à la générosité du public perçus (abonnements Chronique, vente des produits de la boutique...), Amnesty International France a décidé d'affecter ces sommes de manière prioritaire au financement des frais de fonctionnement.

Les ressources issues de la générosité du public financent prioritairement les dépenses en missions sociales qui ne sont pas financées directement par un autre produit et les frais de recherche de fonds.

6 - LE BENEVOLAT 2025

Le travail de nos bénévoles est valorisé à 2 359 516 euros pour l'année 2025, en fonction de la méthode décrite dans les annexes de nos comptes.

Cette valorisation se répartit ainsi :

* 1 573 917 euros correspondent à la valorisation de nos bénévoles qui participent à nos missions sociales et qui travaillent, au secrétariat national, aux pôles action, engagement et éducation aux droits humains, communication, au service relations extérieures ou en régions dans les maisons d'AIF.

* 708 470 euros correspondent à la valorisation des bénévoles qui participent au fonctionnement d'AIF en travaillant au secrétariat national, dans les services des fonctions support ou en s'impliquant dans les instances démocratiques, comme le Conseil d'Administration ou le Conseil des Finances et des Risques Financiers.

* 77 129 euros correspondent à la valorisation des bénévoles qui travaillent pour la collecte de fonds, et plus précisément les bénévoles qui travaillent au service relations membres et donateurs, à l'ouverture et à l'enregistrement d'une partie de nos dons.

7 - LES DONS EN NATURE 2025

Au cours de l'exercice 2025, Amnesty International France a bénéficié d'un total de 2 293 579 euros de dons en nature relatifs aux actions de communication suivantes (valeurs exprimées en montants hors taxes) :

Actions de communication ayant fait l'objet d'un reçu fiscal :

Néant

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Actions de communication n'ayant pas fait l'objet d'un reçu fiscal :

- **Campagne « Résistance » (363 221 €)**

- Diffusion gracieuse :
- DOOH Province (valeur : 83 221 €)
- Métro Paris (valeur : 280 000 €)

- **Campagne « Activation Présidents » (49 500 €)**

- Diffusion gracieuse :
- Society (valeur : 49 500€)

- **Campagne « Changez leur histoire » (75 725 €)**

- Diffusion gracieuse :
- Courrier International (valeur : 75 725€)

- **Communication Legs (1 498 805 €)**

- Diffusion gracieuse :
- Télérama : (valeur : 240 200 €)
- Diverto : (valeur : 796 000 €)
- Version Fémina : (valeur : 161 800 €)
- Femme Actuelle : (valeur : 137 500 €)
- TVCabsat Hebdo : (valeur : 76 400 €)
- Medialinks Radio classique : (valeur : 86 905 €)

- **Communication Collecte (289 828 €)**

- Diffusion gracieuse :
- Periscope Google Grants : (valeur : 289 828 €)

- **Communication institutionnelle (16 500 €)**

- Diffusion gracieuse :
- Society : (valeur : 16 500 €)

8- LES PRESTATIONS EN NATURE 2025

Annexe au Bilan

Etat exprimé en **euros**

Néant.

VII –EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	1 903 201		132 293		13 364	2 022 130
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 903 201		132 293		13 364	2 022 130
CORPORELLES	Terrains	260 250					260 250
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	2 210 587					2 210 587
	Instal technique, matériel outillage industriels	12 428				8 649	3 780
	Instal., agencement, aménagement divers	3 297 450		6 022			3 303 472
	Matériel de transport	4 547					4 547
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	864 912		48 612		196 825	716 699
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	156 458		373 475		132 293	397 640
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 806 632		428 109		337 767	6 896 974
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES		2 710 709		379 325		829 988	2 260 047
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	172 982		3 034			176 016
	Prêts et autres immobilisations financières	37 241		7 368		1 000	43 609
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	210 223		10 401		1 000	219 624
TOTAL		11 630 765		950 129		1 182 119	11 398 775

Amortissements

Etat exprimé en euros		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			1 741 651	97 326	13 364	1 825 613
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			1 741 651	97 326	13 364	1 825 613
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			1 845 427	24 955		1 870 382
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			12 428		8 649	3 780
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			1 754 364	273 555		2 027 919
	Matériel de transport			2 928	1 516		4 443
	Matériel de bureau, mobilier			769 640	78 232	196 825	651 048
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				4 384 787	378 258	205 473	4 557 572
TOTAL				6 126 438	475 584	218 837	6 383 185

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		34 000		34 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	196 065	6 583		202 648
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	196 065	40 583		236 648
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations legs ou donations	80 000	234 485		314 485
	Sur stocks et en-cours	10 075	10 868	10 075	10 868
	Sur créances reçues par legs ou donations		102 407		102 407
	Autres	1 000	24 976		25 976
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	91 075	372 736	10 075	453 736
TOTAL GENERAL		287 140	413 319	10 075	690 384
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			413 319	10 075	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

--

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	43 609		43 609
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	78 816	78 816	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 200	1 200	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	31 912	31 912	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	29 913	29 913	
	Divers	1 000	1 000	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations	1 888 678	1 888 678	
	Débiteurs divers	996 577	996 577	
	Charges constatées d'avance	315 547	315 547	
TOTAL DES CREANCES		3 387 251	3 343 642	43 609
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	1 159		1 159	
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 297 789	1 297 789		
	Dettes des legs ou donations	1 618 598	1 618 598		
	Personnel et comptes rattachés	689 254	689 254		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	725 406	725 406		
	Impôts sur les bénéfices	76 795	76 795		
	Taxes sur la valeur ajoutée	10 030	10 030		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	178 487	178 487		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	67 526	67 526		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	3 680	3 680		
	Autres dettes	2 620 103	2 620 103		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	130 852	130 852		
TOTAL DES DETTES		7 419 679	7 418 520	1 159	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

DISPONIBILITES

NATURE	AU 31/12/2025	AU 31/12/2024
<u>BANQUES</u>	3 581 678	3 213 455
Crédit coopératif	544 950	1 110 249
Crédit mutuel	2 796 145	1 865 718
Banque Populaire	0	0
La NEF	54 787	21 002
PAYPAL	185 797	216 486
<u>LIVRETS</u>	10 803 024	9 791 628
Crédit mutuel	5 117 805	4 111 422
Banque Populaire	0	0
La NEF	100 726	100 309
Crédit coopératif	3 584 493	3 579 897
La Banque Postale	2 000 000	2 000 000
Groupe	0	0
<u>C.C.P</u>	90 910	207 422
C.C.P Paris et Lyon	90 910	207 422
<u>Interets courus</u>	287 120	192 710
Interets courus à recevoir	287 120	192 710
<u>CAISSES</u>	19 873	23 222
Caisse S.N	5 070	4 330
Caisse comptoir	14 803	18 893
TOTAL DISPONIBILITES	14 782 605	13 428 438

DETAIL DES FONDS PROPRES

NATURE	AU 31/12/2024	AFFECTATION DU RESULTAT N-1		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		AU 31/12/2025
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE								
Equipement								
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE								
Equipement								
ECARTS DE REEVALUATION								
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES	295 999							295 999
Réserve statutaire	15 245							15 245
Réserve de capitalisation	280 754							280 754
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	13 821 812					1 074 480		12 747 333
Réserve d'investissement	2 294 455					170 000		2 124 455
Réserve d'investissement Michel LEIRIS	1 058 786					904 480		1 058 786
Réserve d'intervention	10 468 572							9 564 092
ECART DE COMBINAISON						(1 250)		(1 250)
Ecart de combinaison						(1 250)		(1 250)
REPORTA NOUVEAU	931 727	1 062 881	1 062 881			(1 062 682)		931 926
Report à nouveau	931 727	1 062 881	1 062 881			(1 062 682)		931 926
RESULTAT DE L'EXERCICE	(1 062 881)	(1 062 881)	(1 062 881)			(464 408)	(464 408)	-464 408
Résultat de l'exercice	(1 062 881)	(1 062 881)	(1 062 881)			(464 408)	(464 408)	-464 408
DOTATIONS CONSOMPTIBLES								
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT								
Equipement								
PROVISIONS REGLEMENTEES								
TOTAL	13 986 656					(453 861)	(464 408)	13 509 597

DETAIL DU POSTE FONDS REPORTEES

NATURE	31/12/2024	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2025
Leg B.	100 000		100 000	
Leg B.				
Leg B.	70 000			70 000
Leg B.	120 000		75 000	45 000
Leg B.	60 000		60 000	
Leg B.	25 337			25 337
Leg B.	50 000			50 000
Leg B.	590 000		590 000	
Leg B.	45			45
Leg B.				
Leg B.	150 000		150 000	
Leg C.				
Leg C.	5 000			5 000
Leg C.	70 000		70 000	
Leg C.	250			250
Leg C.	457 312			457 312
Leg C.	0			0
Leg D.	25 000			25 000
Leg D.				
Leg D.	1 000			1 000
Leg D.	1 000			1 000
Leg D.	180 000		133 916	46 084
Leg D.		191 355		191 355
Leg F.				
Leg F.	180 000		40 000	140 000
Leg G.	100 000			100 000
Leg G.	16 173			16 173
Leg H.		304 784		304 784
Leg H.	3 000			3 000
Leg H.		5 000		5 000
Leg J.	1 524			1 524
Leg K.		17 005		17 005
Leg L.		1 446		1 446
Leg L.	155 000		155 000	
Leg L.	1 577			1 577
Leg L.				
Leg L.	4 992		4 992	
Leg L.	97 000			97 000
Leg L.		14 545		14 545
Leg L.	37 608		37 608	
Leg L.				
Leg M.	1 020		1 020	
Leg M.	5 000			5 000
Leg M.	29 971		29 971	
Leg M.				
Leg M.	16 666			16 666
Leg M.	84 160			84 160
Leg M.	69 988			69 988
Leg M.	3 000			3 000
Leg N.	129 000			129 000
Leg O.				
Leg P.				
Leg P.	150			150
Leg P.	34 426		100	34 326
Leg P.	190 000			190 000
Leg P.	9 000			9 000
Leg P.		60 000		60 000
Leg S.		260		260
Leg R.		80 000		80 000
Leg R.	500	500		1 000
Leg R.	2 287			2 287
Leg R.	270 000		270 000	
Leg S.				
Leg S.	79 000		79 000	
Leg T.	79 289			79 289
Leg V.	12 000			12 000
Leg V.	47 000			47 000
Leg W.	10 742			10 742
Dépréciation	-80 000			-80 000
TOTAL	3 575 016	674 895	1 796 608	2 453 304

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		833 437
Autres créances		833 437
FOUNISSEURS AVOIRS NON RECUS	10 379	
FOUNISSEURS AVOIRS NON RECUS (AUX)	261 925	
ETAT PRODUITS A RECEVOIR-NE PLUS UTILISER	1 000	
INTERETS COURUS A RECEVOIR	287 120	
PRODUITS A RECEVOIR	273 013	

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		1 448 431
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		255 130
<i>FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES</i>	<i>255 130</i>	
Dettes fiscales et sociales		1 061 792
<i>PROVISION CONGES PAYES</i>	<i>411 993</i>	
<i>PROVISION RTT</i>	<i>116 806</i>	
<i>PROVISION PRECARITE</i>	<i>4 249</i>	
<i>RTT COMPTE EPARGNE</i>	<i>154 410</i>	
<i>CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER</i>	<i>171 905</i>	
<i>CHARGES SOCIALES SUR RTT</i>	<i>48 695</i>	
<i>CHARGES SOCIALES SUR PRECARITE</i>	<i>1 771</i>	
<i>CHARGES SOCIALES SUR RTT EPARGNE</i>	<i>64 229</i>	
<i>REMBOURSEMENT IJ SS</i>	<i>2 187</i>	
<i>REMBOURSEMENT IJ AGEO</i>	<i>1 928</i>	
<i>CHARGES FISCALES SUR CONGES A PAYER</i>	<i>49 900</i>	
<i>CHARGES FISCALES SUR RTT A PAYER</i>	<i>13 961</i>	
<i>CHARGES FISCALES SUR PRECARITE A PAYER</i>	<i>529</i>	
<i>CHARGES FISCALES SUR RTT EPARGNE A PAYER</i>	<i>19 230</i>	
Autres dettes		131 508
<i>CHARGES A PAYER</i>	<i>131 508</i>	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		315 547	315 547
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			315 547

--

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			130 852
Adhésions		98 916	
Abonnements chroniques		29 412	
Lettres AMNESTY		2 524	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			130 852

--

Legs, donations et assurances-vie

Etat exprimé en euros		31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS			
Montant perçu au titre d'assurances-vie		514 643	1 379 637
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9		959 436	2 906 229
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		769 629	538 434
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés			10 875
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		1 796 608	534 463
Total des produits		4 040 316	5 369 638
CHARGES			
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		789 988	525 658
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		336 892	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		674 895	2 271 664
Total des charges		1 801 775	2 797 322
SOLDE		2 238 542	2 572 316

DETAIL DES AIDES FINANCIERES

NATURE	AU 31/12/2025	AU 31/12/2024
COTISATION SECRETARIAT INTERNATIONAL	10 494 700	9 920 457
COTIS UE PROJET INTERNATIONAL	-	-
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	54 309	317 908
SOUTIEN GR FDS DED-PROJETS RE		
SOUTIEN GR / PRIMO LEV		
DEPENSES SSAF		
DEPENSES / DDH		
DEPENSES FDS SECTEUR ALSACE		
	10 549 009	10 238 365

DETAIL DES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

NATURE	AU 31/12/2025	AU 31/12/2024
IMPRESSION	638 183	734 220
CREATION GRAPHIQUE	395 997	349 703
CONCEPTION AUDIO	104 887	410 160
FOURNITURES DIVERSES	213 458	306 796
SOUS-TRAITANCE	418 777	419 005
LOCATIONS IMMOBILIERES ET CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	120 828	123 257
LOCATIONS MOBILIERES	254 807	367 034
ENTRETIEN LOCAUX	107 389	109 091
MAINTENANCE	342 734	360 134
ASSURANCE	45 965	43 658
ETUDES ET RECHERCHES	121 566	98 616
DOCUMENTATIONS	19 660	22 178
COLLECTE FONDS FACE A FACE	4 576 569	4 351 255
MARKETING TELEPHONIQUE	523 881	726 333
PERSONNEL INTERIMAIRE	135 277	77 177
HONORAIRES	550 153	942 912
MANIFESTATIONS COLLOQUES	485 479	361 640
PUBLICITE	1 498 426	1 481 296
FRAIS DE DEPLACEMENTS	253 518	235 790
FRAIS DE MISSIONS	296 963	316 229
AFFRANCHISSEMENT	1 227 145	1 178 078
ABONNEMENT TELEPHONE, INTERNET, HEBERGEMENT	123 821	101 100
SERVICES BANCAIRES	119 868	107 562
COTISATIONS	62 762	66 134
AUTRES	187 236	206 681
TOTAL	12 825 350	13 496 039

Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) 2025 en K€

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		2025		2024	
		TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE					
1	PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1	Colisations sans contrepartie	9 152	9 152	9 053	9 053
1.2	Dons, legs et mécénat				
-	Dons non affectés reçus par le secrétariat national d'AIF	19 719	19 719	19 004	19 004
-	Dons non affectés recus par les groupes locaux d'AIF	88	88	116	116
-	Legs, donations et assurance-vie	2 239	2 239	2 596	2 596
-	Mécénats	147	147	90	90
1.3	Autres produits liés à la générosité du public	569	569	667	667
2	PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1	Colisations avec contrepartie				
2.2	Parrainage des entreprises	15		10	
2.3	Contributions financières sans contrepartie	2			
2.4	Autres produits non liés à la générosité du public	1 142		1 078	
3	SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	17		32	
4	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	13	3	7	
5	UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
	TOTAL	33 102	31 916	32 652	31 525
CHARGES PAR DESTINATION					
1	MISSIONS SOCIALES				
1.1	Réalisées en France				
-	Actions réalisées par le secrétariat national d'AIF	11 816	11 816	13 329	13 329
-	Actions réalisées par les groupes locaux d'AIF	420	420	260	116
1.2	Réalisées à l'étranger				
-	Actions réalisées par l'organisme				
-	Actions réalisées par le mouvement Amnesty International	8 888	8 888	7 677	7 677
2	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1	Frais d'appel à la Générosité du public				
2.2	Frais de traitement des dons	6 845	6 845	6 076	6 076
3	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	515	515	546	546
4	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	4 953	4 191	5 698	5 348
5	IMPOT SUR LES BENEFICES	76	67	57	48
6	REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	53		72	
	TOTAL	33 567	32 742	33 715	33 140
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE		(464)	(827)	(1 063)	(1 615)

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		2025		2024	
		TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE					
1	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	Bénévolat	2 360	2 360	2 326	2 326
	Prestations en nature				
	Dons en nature	2 294	2 294	1 420	1 420
2	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3	CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
	Prestations en nature				
	Dons en nature				
	TOTAL	4 653	4 653	3 746	3 746
CHARGES PAR DESTINATION					
1	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
	Réalisées en France	2 225	2 225	1 800	1 800
	Réalisées à l'étranger				
2	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
		1 720	1 720	1 206	1 206
3	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
		708	708	740	740
	TOTAL	4 653	4 653	3 746	3 746

Compte d'Emploi des Ressources de l'exercice collectées auprès du public 2025 (en K€)

EMPLOIS PAR DESTINATION	2025	2024
1 MISSIONS SOCIALES		
1.1 Réalisées en France		13 329
- Actions réalisées par le secrétariat national d'AlF	11 816	116
- Actions réalisées par les groupes locaux d'AlF	420	
1.2 Réalisées à l'étranger		7 677
- Actions réalisées par l'organisme	8 888	
- Actions réalisées par le mouvement Amnesty International		
2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
2.1 Frais d'appel à la Générosité du public	6 845	6 076
2.2 Frais de traitement des dons	515	546
3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	4 191	5 348
TOTAL DES EMPLOIS	32 676	33 092
4 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	67	48
5 REPORTS EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	32 742	33 140

RESSOURCES PAR ORIGINE	2025	2024
1 RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Cotisations sans contrepartie	9 152	9 053
1.2 Dons, legs et mécénat	19 719	19 004
- Dons manuels	2 239	2 596
- Legs, donations et assurance-vie	147	90
- Mécénats		
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	219	237
- Abonnements à la lettre d'Amnesty	321	388
- Produits Financiers liés à la GP	28	42
- Redevances et droits d'auteur liés à la GP		
TOTAL DES RESSOURCES	31 913	31 525
2 REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	3	
3 UTILISATIONS DES FONDS DEBIES ANTERIEURS		
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	827	1 615
TOTAL	32 742	33 140
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)	11 193	2 820
(+) Excédent ou (+) insuffisance de la générosité du public	(827)	(1 615)
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	291	(296)
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)	10 658	909

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025	2024
1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
- Réalisées en France	2 225	1 800
- Réalisées à l'étranger		
2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE FONDS		
	1 720	1 206
3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		
	708	740
TOTAL	4 653	3 746

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025	2024
1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
- Bénévolat	2 360	2 326
- Prestations en nature		
- Dons en Nature	2 294	1 420
TOTAL	4 653	3 746

FONDS DEBIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2025	2024
FONDS DEBIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	(33)	(8)
(-) Utilisation		25
(+) Report	(33)	(33)

ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2025

Pour la construction de ce état, nous sommes partis de 2 extractions (réalisées par le service CRM & data) issues de notre logiciel de gestion commerciale / relation client SALESFORCE que nous avons consolidées :

- la 1ère portait sur les adresses à l'étranger renseignées par nos contacts personnes physiques ou personnes morales.
- Et la 2nde portait sur notre mandathèque avec un focus sur toutes les personnes dont l'IBAN commençait par un code pays différent de FR.

VERSION SYNTHETIQUE *

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources (en €)
AFGHANISTAN	80
ALGERIE	24
ALLEMAGNE	44 764
ANDORRE	1 310
ANGLETERRE	1 044
ANGOLA	120
ARABIE SAOUDITE	120
ARGENTINE	102
AUSTRALIE	265
AUTRICHE	1 800
BELGIQUE	44 790
BENIN	120
BRESIL	370
BURKINA FASO	120
CAMBODGE	77
CAMEROUN	240
CANADA	8 155
CHILI	120
CHINE	204
CHYPRE	480
CONGO	250
COREE DU SUD	180
COTE D'IVOIRE	120
CROATIE	128
DANEMARK	659
DUBAI	33
ECOSSE	180
EGYPTE	270
EMIRATS ARABES UNIS	180
ESPAGNE	8 194
ETATS-UNIS	2 431
FINLANDE	400
GHANA	120
GRECE	435
HONDURAS	96
INDE	5
IRAK	25
IRLANDE	1 348
ISRAEL	84
ITALIE	7 130
JAPON	274
LIBAN	194
LITUANIE	1 162
LUXEMBOURG	7 796
MADAGASCAR	360
MALAISIE	84
MALI	10
MAROC	468
MEXIQUE	48
MONACO	6 955
NORVEGE	280
PALESTINE	12
PAYS-BAS	9 853
POLOGNE	252
PORTUGAL	2 434
REPUBLIQUE TCHEQUE	120
ROUMANIE	1 075
ROYAUME UNI	3 870
SALVADOR	70
SENEGAL	343
SERBOE	120
SINGAPOUR	912
SLOVAQUIE	225
SUEDE	714
SUISSE	10 840
THAILANDE	168
TIMOR ORIENTAL	30
TOGO	120
TUNISIE	177
TURQUIE	120
URUGUAY	180
Total général	175 838

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 434-3 est mise à la disposition du public :

- au siège de l'association, situé au 76 Boulevard Villette, 75019 Paris